



## APRÈS L'ÉOLIEN, VOL-V VISE LE BIOMÉTHANE

Producteurs d'énergie éolienne depuis 15 ans, les trois dirigeants de Vol-V construisent aujourd'hui leurs premières centrales biogaz destinées à injecter du biométhane dans les réseaux de gaz naturel. PAR CAROLE RAP

**L'**histoire de Vol-V – 17,4 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2014 et 2015 dont 15 millions d'euros en vente d'électricité – est d'abord celle d'une aventure humaine. Trois hommes collaborent, s'écoulent et se font confiance. En cas de besoin, ils se remplacent, comme au sein des vols en V de certains oiseaux migrateurs, qui gagnent de l'énergie en échangeant leurs positions, notamment avec l'oiseau de tête. Qu'ils développent et exploitent des parcs éoliens, migrent vers les centrales solaires au sol ou se lancent en précurseurs dans le biométhane, ils impulsent dans cette entreprise de 36 salariés leur mode de fonctionnement décentralisé et faiblement hiérarchisé.

**Les fondateurs concentrent désormais l'essentiel de leurs forces sur leur nouveau grand défi.**

À l'origine, deux camarades de l'ESCP Europe (ex-EAP), Cédric de Saint-Jouan et Arnaud Guyot, découvrent l'énergie éolienne dans l'Allemagne de la seconde moitié des années 90. Entrepreneurs dans l'âme, ils créent deux structures dans ce secteur, l'une à Berlin, l'autre à Séville, puis fondent en 2001 le bureau d'études Ventura à Montpellier. Le choix du sud de la France est lié au développement du parc éolien de Merdelou en Aveyron, construit en 2002. Au cours de cette période, ils sont rejoints par François Bouffard, ingénieur en génie mécanique de l'université de Strathclyde (Glasgow), qui ouvre une agence



en Normandie. « Nous souhaitons couvrir tout le territoire et au moins deux zones aux régimes de vent bien différents », relate le président Cédric de Saint-Jouan. En 2006, ils créent le bureau de Rennes « afin d'être plus proches de nos projets dans l'Ouest ».

Tous trois partagent le goût des défis techniques, de la persévérance et du consensus. Après un bout de chemin aux côtés du français Theolia (rebaptisé depuis Futuren), qui a investi dans Ventura à partir de 2005 avant de le racheter en 2009, ils retrouvent leur indépendance. La structure Vol-V, qu'ils avaient créée pour porter certains de leurs actifs, devient leur nouvel outil industriel. Les chefs d'agences de Rouen et de Rennes, ainsi qu'une partie des salariés de l'ex-Ventura, les rejoignent. Pendant trois ans, une clause de non-concurrence avec Theolia les oblige à ronger leur frein dans l'éolien. En 2013, ils relancent l'activité de développement et en mai 2016 disposent de 200 MW de projets éoliens, dont 21 MW en construction et 21 MW autorisés. Ils possèdent également cinq parcs en exploitation en France totalisant 51 MW. En perspective du changement de système tarifaire qui pourrait survenir en 2019, ils appuient sur l'accélérateur. « Notre objectif est de 200 MW autorisés fin 2018 pour 235 MW construits en 2020 », assure Arnaud Guyot, directeur général en charge du développement de projets éoliens.

### APRÈS LE PHOTOVOLTAÏQUE, CAP SUR LE BIOMÉTHANE

Dans le solaire, ils se concentrent au début sur le photovoltaïque intégré au bâti. Mais le manque de rentabilité les incite à se tourner vers les centrales au sol. Fin 2015, ils revendent la moitié de leur holding Homer Sol et ses 35 centrales solaires en toiture totalisant 9,8 MWc. L'autre moitié sera

*Vue d'artiste de la future centrale biogaz du Vermandois, sur la commune d'Eppeville, dans la Somme.*

cédée cette année. Il leur restera 2,2 MWc en exploitation et 14 MW en développement, principalement en parcs au sol. À l'instar de certains oiseaux migrateurs, ils ont voulu rejoindre le soleil d'Afrique du Sud l'an dernier, en prenant des parts dans Tritec South Africa à Johannesburg. L'aventure ne les amuse guère : « Dévaluation de 35 %, pas de croissance économique, il fallait mettre de gros moyens et être très agressifs, on a arrêté », analyse Cédric de Saint-Jouan.

Les fondateurs concentrent désormais l'essentiel de leurs forces sur leur nouveau grand défi : le développement, la construction et l'exploitation d'unités de production de biométhane en France (voir encadré). « Notre source principale de revenus, c'est l'éolien, confie Cédric de Saint-Jouan. Le solaire monte doucement. Notre axe de déve-

### DU BIOMÉTHANE À PARTIR DU BIOGAZ

En mars 2016, 19 unités de biométhane étaient raccordées aux réseaux de gaz en France. Le biogaz, constitué d'environ 60 % de méthane (CH<sub>4</sub>) et 40 % de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), est créé par dégradation biologique de la matière organique dans une unité de méthanisation. Il peut être valorisé soit par la cogénération (production d'électricité et de chaleur), soit par la création de biométhane obtenu en filtrant le biogaz pour éliminer le CO<sub>2</sub> et les autres composés impurs. Il reste alors du méthane, appelé biométhane, qui peut être injecté dans le réseau de gaz naturel ou utilisé comme carburant pour les véhicules. Outre la production de biométhane, Vol-V prévoit de valoriser le digestat, résidus de la méthanisation composés de matière organique non biodégradable, de matières minérales et d'eau. Cette valorisation sera possible soit par épandage du digestat dans les champs, soit par sa vente après homologation.

loppement stratégique et en avance de phase, c'est le biométhane. On ne relance pas d'autres combats. » En 2009, ils ont envoyé deux anciens chefs de projet éolien de Ventura, Yoann Leblanc et Clotaire Lefort, analyser pendant quelques mois la filière biomasse. « Ils sont revenus avec la méthanisation, on a dit banco. On a créé la filiale Vol-V Biomasse et ils en sont devenus les gérants », raconte le second directeur général François Bouffard, basé à Rouen et spécialisé dans la construction et l'exploitation.

Les enjeux clés sont nouveaux : assurer l'approvisionnement en matière organique, maîtriser le processus technique de méthanisation, trouver des débouchés pour le biométhane et le biogaz ainsi que pour le digestat. Les dirigeants pensent détenir plusieurs atouts. Comme dans l'éolien, la méthanisation implique « des projets longs, compliqués et risqués : c'est ce qu'on aime », assure François Bouffard. Elle suppose aussi l'intégration des centrales biogaz dans le territoire et la concertation avec les acteurs locaux. « On l'a beaucoup fait dans l'éolien et ça nous motive. » Ils revendiquent également une approche d'exploitant, donc de long terme : « On ne va pas faire de compromis sur ce qui va avoir un impact sur l'exploitation car en tant qu'exploitant on aura à gérer les problèmes. » Bien que n'étant pas des ingénieurs spécialisés en méthanisation, ils aiment entrer dans les détails techniques. « Notre objectif est de comprendre ce qu'on demande à d'autres de faire et d'être capable d'analyser et d'être critique », poursuit François Bouffard.

L'approvisionnement conditionne la réussite du projet. « Vol-V s'est positionné uniquement sur les déchets agricoles et agro-industriels, explique Cédric de Saint-Jouan. Il faut 20 000 à 30 000 tonnes de déchets par an, sécurisés par des contrats avec des agriculteurs. Nous n'avons pas choisi les Step (stations d'épuration) ni les décharges, ce sont d'autres savoir-faire. »

#### DIX CENTRALES BIOGAZ AUTORISÉES

Jouer les pionniers du biométhane n'est pas sans risque.

« Pendant six ans, on a investi plusieurs millions sans rentrer un euro », rappelle François Bouffard. Première récompense, l'arrêt du 23 novembre 2011, par lequel l'État français a fixé les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel. Aujourd'hui, Vol-V Biomasse détient des autorisations pour dix centrales biogaz, dont deux sont déjà en construction et huit autres le seront d'ici fin 2016-2017. Situées dans le quart nord-ouest de la France, proches de zones agricoles induisant un potentiel important de ressources valorisables, elles sont dotées de puissances comprises entre 1,7 et 2,5 MWg pour un total de 20,55 MWg. Huit sont dédiées à l'injection de biométhane et deux à la cogénération. Sept autres pro-

**Pendant six ans, on a investi plusieurs millions sans rentrer un euro.**

jets sont en instruction et quatre devraient être déposés cette année.

Vol-V Biomasse souhaite devenir le premier producteur de biométhane en France, avec un objectif de plus de 40 MWg en exploitation en 2018. Une telle ambition nécessite des moyens financiers et humains. Depuis 2010, le fonds Mirova Eurofideme 2 (Natixis Environnement Infrastructure) est entré au capital de Vol-V SAS. Il en détient 23,2 % et les trois dirigeants se partagent le reste à parts égales. La vente des 16 MW du parc éolien aveyronnais en 2008 ainsi que des actifs dans le solaire ont permis de dégager de l'argent. La compétence et la motivation des équipes constituent l'autre point fort, qu'ils entretiennent en faisant en sorte que le travail soit intéressant et responsabilisant. « On a très peu de turn-over, on demande aux salariés de faire de la qualité, c'est valorisant », assure François Bouffard. « On attache beaucoup d'importance à l'autonomie des personnes qu'on recrute, on a une empreinte hiérarchique assez discrète », poursuit Arnaud Guyot. Yoann Leblanc confirme : « La méthanisation est une filière nouvelle. Les pistes d'amélioration viennent souvent des gens qui vivent les projets. On ne peut pas avoir une vision globale depuis le terrain jusqu'à l'orientation générale de l'entreprise sans que tout le monde participe. »

Ayant expérimenté la politique en tant qu'ex-adjoint délégué à la culture à la mairie de Montpellier, Cédric de Saint-Jouan a cofondé le think tank France Biométhane. Site Internet, conférences, observatoire : l'objectif est de mettre en avant les enjeux liés à cette filière récente. Redevenu simple conseiller municipal, il a pris ses distances avec le maire dont il conteste les méthodes de management. « Montrer que le biométhane est possible en France est vraiment plus utile.

Mon action a plus de sens ici. » ■



De gauche à droite :  
Cédric de Saint-Jouan,  
François Bouffard  
et Arnaud Guyot,  
directeurs de Vol-V.